



## Premier édito de l'année du premier syndicat de Météo-France

### **La CFDT-Météo devient premier syndicat de Météo-France**

La CFDT-Météo remercie tous ceux qui ont contribué à placer notre organisation en première position des représentants des personnels au sein de Météo-France.

C'est bien entendu une reconnaissance qui nous réjouit.

459 d'entre vous ont voté pour nous fin 2022. Une de nos préoccupations est le désintérêt manifeste pour le fait syndical, qui s'est traduit dans un niveau d'abstention proche de 45 %.

*Aussi, la CFDT-Météo fait appel à vous, les 459 votants pour nous mais aussi celles et ceux qui ne se sont pas exprimés. Vous pouvez rejoindre les dispositifs de dialogue social.*

#### *De quoi s'agit-il ?*

Le dialogue entre la direction et les représentants des personnels va se concrétiser au [Comité Social d'Administration \(en lien le fonctionnement de cette instance\)](#) dans les services.

De nombreux sujets doivent et peuvent être traités dans ce comité, même si les marges de manœuvre ne sont données que par la direction générale.

#### *De qui s'agit-il ?*

Le directeur et un chargé des ressources humaines seront d'un côté de la table. De l'autre côté de la table, des représentants des personnels.

Au total, la CFDT-Météo peut occuper 67 sièges, ce qui entraîne la désignation de nombreux volontaires. Nous aurons des représentants dans toutes les instances où nous sommes élus bien entendu. Nous souhaitons que le dialogue social soit nourri. Que toutes les bonnes volontés se mettent autour de la table et discutent. La lutte a ses vertus, le dialogue aussi.

**Si tu es volontaire et motivé(e), nous te proposons de travailler ensemble.**

C'est une expérience sans engagement, personne n'est contraint de rester au-delà même de la première réunion. Cher collègue, si cela te tente, [écris-nous](#) pour en savoir plus.

### **Emplois : de la diète au recrutement**

Dans un récent article du journal Le Monde consacré à « *la crise climatique [qui] bouleversera tous les secteurs économiques et sociaux* », on pouvait lire qu'une ancienne ministre du ministère de l'Écologie, D. Batho posait la question des moyens consacrés à l'écologie. Elle évoquait notre cas : « *Depuis trente ans, les gouvernements ont l'obsession de la baisse du nombre de fonctionnaires, ce qui veut dire moins d'agents dans le domaine de l'écologie, par exemple au niveau des organismes dont on a besoin, comme Météo-France* ».

L'exemple des suppressions d'emploi au sein de notre Établissement a aussi fait l'objet d'une mention lors d'un débat télévisé sur les retraites, mardi 24 janvier.

Désormais, après des années de diète, le gouvernement autorise des emplois supplémentaires. 23 dont 17 devront être consacrés à la mission spécifique de la prévention des feux de forêt. Une problématique rencontrée est de définir l'équilibre entre les recrutements d'agents sortant d'école (fonctionnaires) ou des recrutements plus précaires avec l'usage de contrats. D'autant plus précaires que l'Établissement a jusqu'ici été peu enclin à proposer des CDI et privilégie les CDD. Or, mettons-nous à la place d'un candidat qui a le choix entre un contrat de courte durée ou un contrat à durée indéterminée ailleurs...

## **Où et qui recruter ?**

Les entrées à l'école augmentent de 28. En revanche, les postes vacants sont très nombreux, avec le départ d'agents via le dispositif d'Indemnité de Départ Volontaire : : 75 en 2023.

Un mouvement social est en cours dans le domaine de la prévision aéronautique : les manques d'effectifs sont au cœur du problème.

La présidente-directrice générale en appelle au collectif pour recruter (cf. ses vœux de début d'année sans doute bientôt en ligne). On est tenté de répondre que pour attirer des candidats, il faut proposer des conditions attractives. CQFD. Les missions à effectuer le sont assurément. La rémunération compte mais pas seulement, les conditions de travail sont déterminantes, un agent sous contrat se questionnera : rester ou rendre son tablier ?

## **Les conditions de travail**

À propos de conditions de travail, avez-vous renseigné [l'enquête sur le stress professionnel](#) ? Il faut le faire, pour que l'on puisse collégialement faire un état des lieux, mais aussi pour soi : on ne se rend pas toujours compte que l'on est en souffrance.

***L'actualité : le CET, le forfait mobilités durables, l'examen IT-Pro pour les TSM, et la mobilisation contre la réforme des retraites***

## **Exercice des droits sur le Compte Epargne Temps (CET) : dernier jour !**

Puisque nous arrivons au terme de ce mois de janvier, rappelons que ce 31 est le dernier jour pour exercer ses droits concernant les jours déposés sur le CET. Les jours épargnés prennent alors la forme de congés, d'indemnités (primes) ou sont convertis en points RAFP – Retraite Additionnelle de la Fonction publique –, ce qui est peu intéressant. Si aucune action n'est faite, par défaut, c'est l'option RAFP qui est mise en œuvre (soit 1 € de complément mensuel sur la future retraite pour 2 jours convertis...). Pensez donc à votre CET si vous en avez un !

## **Le forfait mobilité durable**

Le « forfait mobilités durables » est porté à 300 € et il s'est « élargi » : de nouveaux modes de transports sont ajoutés, et il se cumule avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun et le nombre minimal de jours d'utilisation est à 30 (vs 100 auparavant). Cf. [la note de la DRH sur le sujet](#) (pour y accéder, il faut être sur réseau Météo-France).

## **L'examen IT-Pro 2023 s'ouvre**

Les inscriptions à l'examen professionnel pour le recrutement d'IT en interne à Météo-France sont ouvertes **jusqu'au 20 février 2023**. L'examen est ouvert aux TSM qui ont au moins huit ans d'ancienneté dans le corps au 1er janvier. Épreuves écrites, jeudi 25 mai, oral en octobre.

## **Parlons retraite**

Selon le gouvernement, la réforme est nécessaire car il y a... danger. Paraphrasons Laurent Berger, leader de la CFDT, premier syndicat de France : *« on voit bien ces derniers temps que les éléments de langage sont centrés sur l'idée qu'il faut sauver le système par répartition. C'était une réalité en 2003, en 2010, en 2014. Ce n'en est plus une aujourd'hui. L'autre argument consiste à souligner que, il y a quarante ans, il y avait un retraité pour quatre actifs et, aujourd'hui, c'est un retraité pour 1,8 actif. Mais qu'est-ce qu'on a fait depuis quarante ans ? Il n'y a pas eu de réforme en 1993, en 2003, en 2010, en 2014 ? Il faut arrêter de manipuler les gens. On a agi. Là, il n'y a rien qui justifie un report de l'âge légal. »*

**Toutes et tous mobilisés ce 31 janvier !**